



Titulaires présents de l'Agglomération Pays Basque		Excusés Agglomération Pays Basque	
BERROGAIN Patricia	HIRIBARREN Mizel	ACCOCEBERRY Ximun	GOURGUES Jean-Paul
BOURASSEAU Matthieu	IDIART Peio	BERARD Marc	GOYTY Xalbat
CIER Vianney	ITHURBURUA Daniel	BISAUTA Joel	ITHURSARRY Irene
DE FAILLY Anne-Catherine	LASCUBE Grégoire	BLEUZE Anthony	JAUREGUY Christophe
DUHALDE Xabi	MAILHARIN Jean-Claude	CHRISTY Léon	KEHRIG-COTTENÇON Chantal
DULIN Geneviève	MOUHICA Jean-Pierre	DEMANGE Jean-Marie	LACASSAGNE Alain
DUPIN Frédéric	OÇAFRAIN Jean-Marc	DESTIZON Patrick	LARRALDE André
ETCHEBER Peio	OÇAFRAIN Jean-Paul	DIRATCHETTE Emile	LARRANDABURU Alexis
GENIN Patrick	OILLARBURU Xavier	DURRUTY Sylvie	LEHMAN Jean-Pierre
GOYHETCHE Ramuntxo	ROTETA Jérôme	ETCHALUS Jacques	NABARRA Dorothee
GUERIN Philippe	ROUGET Piero	ETCHEBARNE Sébastien	SCHWEIGHOFFER Fabien
GUILLEMIN Alexandra	SEVILLA Lionel	ETCHELECU Jacques	
HARAN Gilles	TARANTOLA Marie	ETCHEMENDY René	
HARDOUIN TORRE Laurence		FOURTIC Bruno	

Titulaires présents de la Communauté de Communes du Seignanx		Excusés Communauté de Communes du Seignanx	
CAZALIS Isabelle	LESTANGUET Jean-Romain		
GARANS Christophe	PEYNOCHE Gilles		
HERBERT Didier	ZACCARI Elodie		

Suppléants présents mandatés par des titulaires		Procurations de titulaires excusés à des titulaires	
Titulaires excusés	Suppléants désignés	Titulaires excusés	Titulaires désignés
ACCOCEBERRY Ximun	ROZERON Bénédicte	BERARD Marc	HIRIBARREN Mizel
FOURTIC Bruno	PETITJEAN Olivier	DIRATCHETTE Emile	HARAN Gilles
GOYTY Xalbat	COLLADO LARRAMENDY Claire	DURRUTY Sylvie	HARDOUIN TORRE Laurence
LACASSAGNE Alain	Gerhard TUREK	ETCHEMENDY René	ETCHEBER Peio
LEHMAN Jean-Pierre	BERGARA Julie	GOURGUES Jean-Paul	LASCUBE Grégoire
		ITHURSARRY Irene	MAILHARIN Jean-Claude
		KEHRIG-COTTENÇON Chantal	TARANTOLA Marie

Absents : (CAPB) CORREGE Loïc, DURONEA Pierre, ERREMUNDEGUY Joseba, MAZAIN Eric, SAINT ESTEBEN Marie, SAULNIER Jacques, WEISE-HEMERY Gabrielle.

Date d'envoi de la convocation : 19 juin 2026 Délégués titulaires en exercice : 65 (1 siège vacant) Membres titulaires et suppléants présents : 38 Membres votants (présents ou représentés) : 45
--

Président de séance : Peio ETCHEBER, Président  
Secrétaire de séance : Matthieu BOURASSEAU

Le conseil syndical s'est réuni à Itxassou (Salle Sanoki) le 25 juin 2026 à 18h30 et a délibéré sur la question suivante :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.**

Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 26/06/2026

**OJ n°5 - Administration Générale : Indemnités des élus**

*Rapporteur : Peio ETCHEBER, Président*

Considérant que la population du syndicat mixte du SCoT se trouve dans la tranche plus de 200 000 habitants, **le taux maximal prévu** :

- ⇒ Pour le Président est de 37,41% de l'indice brut 1027 ;
- ⇒ Pour les Vice-Présidents est 18,70% de l'indice brut 1027.

**Enveloppe indemnitaire maximale au Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx :**

Fonctions	Montants bruts mensuels
Président	1 537,75 €
1 <sup>er</sup> Vice-Président	768,67 €
2 <sup>e</sup> Vice-Président	768,67 €
<i>Enveloppe indemnitaire (maximum mensuel)</i>	<b>3 075,09 €</b>
<i>Enveloppe indemnitaire (maximum annuel)</i>	<b>36 901,08 €</b>

**Il est proposé de fixer l'attribution des indemnités de fonction à la moitié du taux maximal prévu :**

- ⇒ **Président : 18,71% de l'indice brut 1027 ;**
- ⇒ **Vice-président(e)s : 9,35% de l'indice brut 1027.**

Ces montants suivront l'évolution de l'indice de référence.

Le tableau prévu par l'article L5211-12 du code général des collectivités territoriales, récapitule l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée :

	Nombre de postes	Taux applicable en % du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut 1027	Indemnité individuelle brute mensuelle	Total indemnités brutes mensuelles	Total indemnités brutes annuelles
Président	1	18,71%	768,88 €	768,88 €	9 226,56 €
Vice-Présidents	2	9,35%	384,34 €	768,68 €	9 224,16 €
Total de l'enveloppe mensuelle des indemnités de fonction allouées				1 537,56 €	18 450,72 €

➔ **Le Conseil Syndical approuve** les taux d'indemnités présentés ci-dessus.

Le Président,  
 Peio ETCHEBER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.**

Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 26/06/2026